

Extrait du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 janvier 2022

4. Présentation du rapport d'orientation budgétaire – Exercice 2022.

M. le Maire présente le rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2022.

Tendances budgétaires pour 2022

Il explique que la gestion 2021 a dégagé un résultat d'exercice de 253 384,36 € et un résultat de clôture de 285 673,52 €. Le montant des Dépenses Engagées Non Mandatées et celui des Restes à Réaliser de 2021 s'élèvent respectivement à 2 840 462 € et 2 731 648 €. Ces montants seront repris aux chapitres 024, 13, 16, 20, 21, 23 de la section d'investissement du budget primitif 2022.

Fiscalité directe locale

Taxes directes locales

Il précise qu'en 2021, le produit de la fiscalité locale s'est élevé à 1 490 325,19 €, soit 41,99 % des recettes réelles de fonctionnement et rappelle que compte tenu de la réforme de la fiscalité locale, depuis 2020, les taux de taxe d'habitation sont gelés à hauteur de ceux appliqués en 2019. Pour la commune de Raimbeaucourt, ce taux est de 20,34 %. De ce fait, la décision du Conseil Municipal ne portera que sur la fixation des taux de la taxe foncière sur le bâti et la taxe foncière sur le non bâti qui sont actuellement et respectivement de 43,47 % et 74,41 %. Il sera proposé aux élus de ne pas modifier ces taux.

Fiscalité indirecte locale

Taxe d'aménagement

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 29 septembre 2020, le Conseil Municipal a fixé le taux de la taxe d'aménagement qui s'applique aux demandes de permis de construire et aux déclarations préalables à 3 %. Cette décision est mise en application depuis 1^{er} janvier 2021.

Par ailleurs, une réflexion est menée sur la mise en application de la majoration de la valeur locative des terrains constructibles à compter du 1^{er} janvier 2023.

Emprunts

Il indique que le montant de l'annuité s'élève pour 2022 à 367 271 € dont 213 531 € pour le capital (chapitre 16) et 153 740 € pour les intérêts (chapitre 66).

Informations financières – Ratios

Il précise les informations financières et ratios qui correspondent à la gestion 2021, soit :

Dépenses réelles de fonctionnement/population	703,60 €
Produit des impositions directes/population	367,08 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	874,24 €
Dépenses d'équipement brut/population	474,68 €
Encours de dette/population	1 253,72 €
DGF/population	230,44 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	53,25 %
Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	86,64 %
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	54,30 %
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	143,41 %

Recettes de fonctionnement

M. le Marie explique que la section de fonctionnement est essentiellement alimentée en recettes par :

- le produit des taxes locales :
- des dotations versées par l'Etat,
- des dotations versées par Douaisis Agglo : pour 2022 : le montant de l'attribution de compensation est de 90 206,70 €, celui de la dotation de solidarité est de 67 152 € auquel s'ajoute la 7^{ème} part pour environ 58 900 € et celui de la restitution des transferts de charges sur la gestion des ordures ménagères de 31 448 €, montant gelé au niveau de 2019 (Cf. délibération du Conseil Municipal en date du 13 décembre 2021- Douaisis Agglo, Rapport définitif de la commission des transferts de charges – Gel de la restitution des transferts de charges sur la gestion des ordures ménagères).
- des produits de services, des subventions et/ou participations de la CAF, de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité, du remboursement de l'Etat sur les contrats aidés encore en cours, du revenu des immeubles.

Dépenses de fonctionnement

Il indique que l'optimisation des dépenses de fonctionnement se poursuit et que ces dépenses sont constituées :

- des charges du personnel qui ont représenté en 2019 : 51,75 % (1 430 496,68 €), en 2020 : 52,78 % (1 407 079,33 €) en 2021 : 53,25 % (1 521 179,35 €) des dépenses réelles,
- des charges à caractère général (en 2021 : 27,35 % des dépenses réelles)
- des charges financières, notamment des intérêts d'emprunts : 153 740 € en 2022 (2021 : 5,87 % des dépenses réelles),
- des autres charges de gestion courante (en 2021 : 11,25 % des dépenses réelles) : indemnités des élus et cotisations, contributions au PNRSE, au SICAEI, au SCoT, subvention au CCAS, subventions versées aux associations locales.

Les dépenses de la section de fonctionnement comportent également le virement à la section d'investissement, ainsi que les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles.

Les dépenses et orientations d'investissement

Pour les dépenses de la section d'investissement, il précise qu'elles comprennent principalement :

→ le montant du capital des emprunts qui sera de 213 531 €

→ le montant des dépenses nécessaires à la mise en œuvre de projets, d'acquisitions etc.

et que pour ce dernier poste, les orientations portent, pour l'essentiel, sur :

- l'achèvement de la construction du lieu multi accueil Louise et Jean Delattre Blondeau,
- l'achèvement de l'aménagement urbain avec traitement paysager à l'arrière du 31, rue Jules Ferry,
- la poursuite de l'étude pour la réhabilitation, l'extension, la transformation en restaurant de l'immeuble 31, rue Jules Ferry,
- la poursuite de l'étude menée sur la réhabilitation de deux salles de classes à l'école Suzanne Lanoy
- la poursuite de l'étude sur la sécurité routière dans la commune avec mise en œuvre des projets subventionnés
- la poursuite de la réflexion à mener :
 - sur la transformation/agrandissement du complexe de tennis
 - sur les principes d'aménagement urbain à proximité de l'école élémentaire Jules Ferry.

Les recettes d'investissement

Pour les recettes d'investissement, M. le Maire précise qu'elles sont constituées :

- o des éventuelles subventions allouées à la commune et de celles qu'elle pourra solliciter,
- o des taxes d'urbanisme,
- o du Fonds de Compensation de la TVA estimé à 300 000 €,
- o du montant alloué par Douaisis Agglo au titre du Fonds de Concours (50 000 €).

et qu'elles englobent également le virement à la section de fonctionnement (à déterminer) et les amortissements (recettes d'ordre).

Par ailleurs et afin de sécuriser les différents projets mis en œuvre et à mettre en œuvre, il indique que la souscription d'un emprunt est envisagée.

Budget annexe : lotissement du Chemin Vert

Pour le budget annexe, M. le Marie précise que la gestion 2021 a dégagé un résultat d'exercice de 171 380 € et que le résultat de clôture est de 154 025,60 €. Il ajoute que les trois derniers lots ont été vendus en 2021 et que le reste de l'excédent du budget sera transféré au budget primitif de la commune dès que l'opération sera terminée.

M. le Maire invite les élus à débattre de ces orientations.

Par rapport à l'emprunt envisagé, M. Bellu demande si le coût prévisionnel des travaux est défini.

M. le Maire précise que la somme d' 1 300 000 € est nécessaire pour le lieu multi accueil et que le montant de l'emprunt sera affiné en fonction des précisions qui seront apportées par l'EPF pour la convention café-brasserie et ses abords. Il rappelle que les terrains acquis dans ce cadre permettront le développement des commerces et services à court, moyen ou long terme, ce qui justifie que ces acquisitions de terrains soient financées par l'emprunt.

Plus aucune question n'étant soulevée, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'acter le fait que le ROB a bien été présenté et qu'il a bien été débattu. Adopté par vingt-trois voix pour, 3 abstentions.